

FICHE DESCRIPTIVE DE FORMATION

Formation fédérale continue "Activités physiques et sportives sur prescription médicale"

Lieu principal de la formation :
TRAPPES

Dates et horaires de la formation :
La formation se découpe en modules selon le planning suivant :

DATES ET HORAIRES	DURÉE	LIBELLÉ
14/02/2026 : 09h00-17h00, 15/02/2026 : 09h00-17h00, 16/02/2026 : 09h00-17h00	21,00 h	APSPM - APSPM-M1
11/04/2026 : 09h00-17h00, 12/04/2026 : 09h00-13h00	11,00 h	APSPM - APSPM-M2

Epreuves des évaluations finales - Le 24 mai 2026

Nature de l'Action (Article L6313-1 du code du travail) : Action de formation

Tarif :

Le prix total de la formation est de 810,00 €uros - Non licencié(e) dans un club affilié à la FF Sports pour Tous
Le prix total de la formation est de 450,00 €uros - Licencié(e) dans un club affilié à la FF Sports pour Tous

Durée de la formation :

Nombre d'heures de présence en formation : **32,00 heures** Nombre de journées de présence en formation : **4,50 jours**

Contexte :

La formation fédérale continue « Activités physiques et sportives sur prescription médicale » (APSPM) s'inscrit dans le cadre de loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et du décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée (ALD).

La Fédération Française Sports pour Tous a pour objectif de promouvoir l'activité physique et sportive pour le plus grand nombre et plus particulièrement pour les personnes les plus éloignées de la pratique (difficultés de santé, sociales, économiques ...).

La commission médicale du CNOSF du 29 mars 2023 a validé, au regard des modalités prévues dans le cadre du 4° de l'article D1172-2 du code de la santé publique, l'inscription de la formation certification fédérale portée par la Fédération Française de Sport pour tous.

Pré-réquis :

La formation APSPM s'adresse à toute personne titulaire à minima du brevet fédéral d'animateur bénévole Sports pour Tous.

Public :

Animateurs sportifs, titulaires d'un diplôme professionnel

Effectif :

5 à 15 participants.

Modalités et délais d'accès :

Pour que l'inscription en formation soit prise en compte, le candidat à l'entrée en formation doit retourner son dossier d'inscription 10 jours avant la date d'ouverture du positionnement en e-learning. Une confirmation de son inscription lui sera alors renvoyée.

Accueil des personnes en situation de handicap :

La Fédération Française Sports pour Tous et ses Comités Régionaux se sont fixés pour objectif prioritaire de rendre leur offre de formation accessible à tous. C'est pourquoi, et conformément à l'article D323-10 du code du travail, notre offre est conçue dans le respect des principes de non-discrimination et d'adaptation des formations aux personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant.

Afin d'accueillir au mieux les personnes en situation de handicap, nous demandons de :

- joindre au dossier d'inscription la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- contacter le coordonnateur de formation pour définir les aménagements éventuels avec la situation de handicap reconnue.

Tous les coordonnateurs de formation sont formés à l'accueil de personne en situation de handicap, notamment auprès du centre de ressources fédéral *CAP'HANDI*. Ce centre est en soutien à l'ensemble des acteurs du réseau.

Contact : Anne-Lise Delcelier : handicapformation@sportspourtous.org

Concernant plus spécifiquement le financement de la formation, vous pouvez vous adresser à l'AGEFIPH ou à votre pôle emploi.

Moyens d'encadrement :

La formation est encadrée administrativement et pédagogiquement par l'ensemble des personnes ci-dessous, qui ont suivi une formation spécifique en lien avec les fonctions d'encadrement qu'elles occupent.

Le coordonnateur pédagogique : personne en charge de l'organisation technique et pédagogique de la formation (ruban pédagogique, détermination des aspects matériels) et du suivi pédagogique des stagiaires.

Contact :

Monsieur Daniel BELBACHIR - daniel.belbachir@sportspourtous.org - 06 63 74 85 14

Le référent administratif : personne en charge du suivi des stagiaires pour tous les aspects administratifs et financiers (inscription, convocation, facturation, convention/contrat de formation...).

Contact :

Isabelle ROUSSEAU (CR IDF) - formations.idf@sportspourtous.org - 01 76 52 16 80
Comité Régional Sports pour Tous - Comité Régional Sports pour Tous Ile de France
46 Avenue des Frères Lumière - 78190 - TRAPPES

Tous les formateurs sont membres de nos équipes de formation régionales (EFR), et nos EFR font l'objet d'une habilitation nationale. Dans ce cadre, nous veillons à l'adéquation des compétences de nos formateurs en lien avec leurs interventions, notamment via un suivi individualisé de leur diplôme, de leurs dernières formations suivies et des évaluations réalisées par les stagiaires et le coordonnateur de formation. De plus, pour maintenir et développer les compétences de nos équipes, nous proposons en interne une formation de formateur Sports pour Tous, un regroupement à l'échelle régionale chaque année et un séminaire national tous les 2 ans.

Objectifs de l'action de formation :

La qualification atteste de l'acquisition du bloc de compétences (BC) spécifique à la dispensation d'activité physique adaptée :

BC APSPM : être capable de dispenser des activités physiques adaptées :

1. OI.1 - Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
2. OI.2 - Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques
3. OI.3 - Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
4. OI.4 - Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques

Une période d'alternance de 10 heures minimum en structures est exigée pour la validation du diplôme.

Contenus de la formation :

- Le Sport Santé : état des lieux et dispositifs locaux
- Accueil et accompagnement des personnes atteintes d'ALD
- Tests de la condition physique et de la qualité de vie
- Pathologies chroniques et pratique de terrain
- Rappel des gestes de premiers secours
- Mises en situation d'animation

Moyens pédagogiques utilisés :

Les méthodes utilisées visent d'abord à privilégier une pédagogie ouverte et active, basée sur la participation et la coopération des stagiaires ainsi que la transparence sur les processus d'apprentissage.

Elles se traduisent par une alternance de temps consacrés à :

- Des apports théoriques et pratiques (méthodes, outils).
- Des mises en situation d'animation sportive en centre et en structure, avec retour individuel et/ou collectif assuré par le formateur ou le tuteur.
- Des études et des analyses de cas.
- Des témoignages et des échanges de pratiques.

Ces temps de formation se dérouleront majoritairement en présentiel. Certains pourront se tenir à distance, sur le principe de classes virtuelles privilégiant le travail réflexif en sous-groupe.

Un positionnement en E-Learning de 4 à 5 heures est à effectuer sur une période de 15 jours en amont de la formation.

Moyens techniques :

Chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi individualisé par le coordonnateur pédagogique pour la formation en centre et par le tuteur pour la mise en pratique en structure. Un livret de stagiaire permet d'assurer le lien entre les deux référents pour assurer la continuité des apprentissages durant l'ensemble du parcours de formation.

Des évaluations formatives, des questionnaires et des temps de bilans collectifs permettront d'évaluer la progression des stagiaires tout au long de la formation.

Déroulement, suivi et sanction de l'action :

La présence à l'ensemble des demi-journées de formation est nécessaire pour l'atteinte des objectifs de la formation. Les stagiaires et les formateurs sont ainsi tenus de signer une feuille d'émargement pour chaque demi-journée de formation suivie.

Un entretien individuel permettant de vérifier l'acquisition des 4 objectifs intermédiaires constitutifs de la formation fédérale APSPM :

Réalisation d'un dossier explicatif de son projet d'animation lié à l'APSPM et d'un entretien présentant ce dernier (30 min)

Durant son temps d'alternance, le candidat élabore un dossier individuel présentant les éléments descriptifs d'un projet de cycle complet d'activités(s) adaptée(s) en adéquation avec les objectifs poursuivis.

A la fin de l'alternance et dans un délai de 2 mois maximum après la fin de la formation en centre, le candidat transmet un dossier au jury d'évaluation.

Dans ce dossier, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à adapter sa programmation à travers la conception d'un document de 5 pages minimum présentant un programme ou cycle de séances adaptées pour une maladie chronique identifiée et choisie par le candidat en lien avec son contexte d'animation.

Ce programme ou cycle doit prendre en compte :

- Des tests d'évaluation initiale de la condition physique,
- Une démarche d'activité physique Régulière, Adaptée, Sécurisante et Progressive (RASP).

Une page du dossier sera réservée à la conception du plan d'organisation des secours concernant le lieu habituel de pratique des séances.

Sur la base du dossier, une épreuve orale est organisée sous la forme d'un entretien d'une durée de 30 minutes (10 minutes d'exposé suivi de 20 minutes d'échanges) permettant d'évaluer les capacités du candidat à concevoir un cycle complet adapté à des pratiquants atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) dans le cadre d'une prescription médicale. L'entretien de 30 minutes pourra se réaliser à distance via un dispositif de vidéoconférence. L'entretien via un moyen limité à l'audioconférence est exclu.

L'entretien sera effectué par un binôme d'experts désignés par le coordonnateur pédagogique et qualifiés de la manière suivante :

- Un technicien expert de la discipline,
- Un Formateur habilité dans le domaine des APS sur prescription médicale (ou cadre technique expert) ou un intervenant issu d'un réseau sport santé ou du dispositif de coordination du Plan Régional Sport santé Bien-Etre.

Sous réserve de la réussite aux épreuves certificatives, le diplôme APSPM fédéral sera remis à l'issue de la formation si le candidat fait état de présence à l'ensemble des demies journées